

N/REF : 23/05/2024 11H22 C:263917 I:35155
V/REF : MAIL 30.1.1.20
V/Email reçu le Jeudi 23/05/2024 a 11H22

ACTIS - OPH de la région GRE
Territoire Marie Reynoard
32 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 50 ARLEQUIN
50 GALERIE DE L ARLEQUIN
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 27 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 50 GALERIE - LOGEMENT 20 CHEZ MME AGUILERA JOSE MARCELLO AU
06 12 46 45 11

SUR PLACE CONTACTER KAMAIS AU 06 75 53 93 28 EN ARRIVANT

MOTIF : INTERVENIR POUR UN DEBOUCHAGE DE LA COLONNE

Donneur d'ordre : Mr SM MICCOLI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 24/05/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DE LA CULOTTE EVACUATION CUISINE DEPUIS LE SIPHON
EXTRACTION DE GRAISSE
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90	176,90

TOTAL H.T.	176,90
T.V.A. a 20,00%	35,38
TOTAL T.T.C.En EURO	212,28

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN